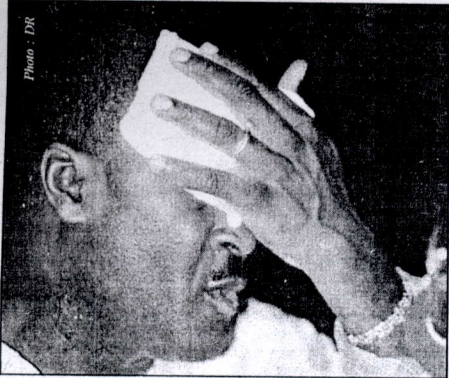


**Pour non-respect des obligations conventionnelles  
Lc2 sommée de quitter la bande Vhf dans deux semaines**

**La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, suite à l'audition publique qu'elle a accordée, hier, mardi 19 avril 2005, à Christian Enock Lagnidé Président directeur général de La chaîne 2, a sommé ce dernier de quitter le canal 8 de la bande III, exploité par sa télévision Lc2, et cela dans un délai de 15 jours.**



**Sueur froide pour un opérateur économique qui ne demande qu'à investir dans son pays**

vous mettant sur Vhf, n'avez respecté ni la loi, ni la convention signée avec la Haac. Vous vous êtes arrogé ainsi les compétences de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, puis avez créé une situation inégalitaire entre les opérateurs. Au regard de tout cela, l'Assemblée générale des conseillers de la Haute autorité de l'audio visuelle et de la communication vous accorde un délai de 15 jours pour vous mettre en conformité avec la loi du 22 septembre 1998 » a déclaré publiquement le rapporteur de circonstance, le conseiller Dassoundo, hier au siège de la Haac, pour répondre à Christian Lagnidé, promoteur de la télévision Lc2. Mais avant, c'est Ali Zato, président de l'institution de régulation, qui, dans un discours liminaire, a montré que la chaîne 2, contrairement à l'esprit de la convention signée avec la Haac, n'est pas dans une bande autre que celle qui lui a été attribuée par l'autorité

ser. Mais, si vous insistez à ce que je quitte Vhf, alors j'arrête la Chaîne de télévision Lc2 et je remercie le personnel. Je ne comprends pas pourquoi on refuse de donner la chance à une société » a déclaré Christian Lagnidé hier, à la Haac. Il estime qu'aucun téléspectateur ne peut voir d'images sur Lc2 s'il arrivait à être uniquement sur Uhf. L'Orto, n'est pas sur une fréquence béninoise, a-t-il dénoncé, avant d'ajouter qu'aucune loi ne dit que Vhf doit être une exclusivité de la télévision nationale. « A quoi sert de payer le personnel et d'émettre, si personne ne peut voir ? » s'est interrogé Christian Lagnidé. Dans la foulée de son intervention, Christian Lagnidé a fait savoir à la Haac qu'il a acheté le droit du film Chaka Zoulou que la télévision Golf Tv diffuse frauduleusement. La société américaine, pour ce fait, a décidé de bloquer le Bénin. Mais à quoi sert de bloquer tout un pays à cause d'une usurpation ? S'interroge le promoteur de la chaîne de télévision Lc2, qui déclare avoir fait un déficit de 2 milliards 700 millions de Fcfa, sans compter les redressements fiscaux par erreurs fictives. Réponse du berger à la bergère, le conseiller Bocoovo estime qu'on ne peut comparer le citron à l'orange, pour dire que Uhf est réservé aux privés et le Vhf à l'Etat. Car, l'Etat béninois, dit-il, est libre et la Haac a attribué aux promoteurs la fréquence Uhf et que quitter Vhf, n'a rien à voir avec le remerciement de son personnel.

**La défense du Pdg Christian Lagnidé**

« Je n'ai jamais déféré ni la loi ni l'autorité. Ce n'est pas pour moi un plaisir de refu-

R.A  
(Collaboration)

**Programme régional santé pour l'Afrique de l'Ouest  
Le ministre Dorothee Kindé-Gazard lance la session inaugurale**

La première réunion du comité de pilotage du programme régional santé pour l'Afrique de l'Ouest a été officiellement lancée par le ministre de la santé publique, Dorothee Kindé-Gazard hier, mardi 19 avril 2005, au palais des congrès, en présence du Directeur Adjoint de l'organisation Ouest africaine de la santé, M. Moussa Maïga Adama, et du chef de la délégation de la commission européenne au Bénin, M Franco Nulli. Les défis de la santé, inscrits dans le programme Régional de l'Afrique de l'Ouest, ont tous une valeur ajoutée et une dimension régionale, qu'il s'agisse de la transmission transfrontalière des épidémies et de la revitalisation de nos systèmes de santé, a déclaré le ministre aux participants venues des 15 pays de la sous-région. Son département, a-t-elle

ajouté, sera le porte-voix auprès des autres ministres de la santé des pays membres de la Cedeao, afin que le comité de pilotage soit instruit des orientations stratégiques sur les projets prioritaires à examiner pour l'intégration sanitaire de la sous-région. Selon Franco Nulli, ce programme est extrêmement important pour

l'amélioration de la santé des populations de la sous-région. Car les maladies n'ont pas de frontières, a-t-il poursuivi, avant de faire savoir que l'Union européenne est engagée à soutenir ce programme dans le cadre du partenariat entre la Cedeao et l'Union européenne.

R.A  
(Collaboration)



**Le ministre béninois de la santé pour une intégration sanitaire régionale plus dynamique**

**Tournée du Mmeh dans l'Ouémé-Plateau  
Kamarou Fassassi offre l'eau et l'électricité aux populations**

**Le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique a effectué une tournée le lundi et le mardi derniers dans les départements de l'Ouémé et du Plateau. Le ministre Kamarou Fassassi a inauguré des adductions d'eau et a offert l'électricité dans plusieurs localités de ces deux départements.**

Les populations de l'oué, Fouditi, de Bonou, de Logou bénéficient, depuis le début de la semaine, de l'eau courante et de l'électricité. Le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, dans sa tournée de lundi et de mardi derniers, dans les départements de l'Ouémé et du Plateau, a procédé à l'inauguration des adductions d'eau villageoises (Aev) à Fouditi et à Logou et a mis en service l'électricité à l'oué et à Bonou. Les populations de ces localités, très heureuses du geste, n'ont pas manqué de demander au ministre de leur ajouter soit l'eau courante, soit l'électricité selon les cas. En dehors de ces inaugurations, le ministre est allé constater les travaux d'adduction d'eau et d'extension d'électricité à Tchaada et à Takon. A Takon, le ministre s'est réjoui de l'apport de sept millions de francs Cfa des populations au budget de 150 millions indispensables à l'installation de l'Aev. Sur la demande des populations, le ministre a promis leur fournir l'électricité d'ici à quatre mois. A

Itassoumba, Kamarou Fassassi a visité les travaux d'électrification solaire qui s'y font. Cette énergie solaire que les techniciens promettent de mettre à la disposition des populations d'ici juin, permettra d'alimenter l'éclairage public, la maison des jeunes, le centre de loisirs, le centre de santé et l'école primaire de la localité. Les étapes de Kpankou, Adja-Ouère, de Pobé, de Dangbo et de Azowissé ont été des séances de travail avec les conseils communaux. A Adja-Ouère comme à Pobé, les maires de ces communes ont surtout posé le problème du dédommagement de leurs populations dont les terres se retrouvent sur le site de Lcb Lafarge, exploitant du gisement de calcaire d'Onigbolo. Des discussions, il est ressorti qu'il sera introduit une communication en conseil des ministres pour le règlement définitif de ce litige. « Je veillerai que cette communication soit très vite introduite en conseil des ministres », a promis le ministre.

Les deux maires ont aussi posé des problèmes d'éclairage public, d'extension d'eau et d'électricité sur leur territoire respectif. Le ministre a donné des instructions afin que les doléances soient satisfaites dans les meilleurs délais. Dangbo et Azowissé ont également souhaité du ministre une extension plus large des adductions d'eau et de l'électricité dans leurs localités. Aux populations de Dangbo, Kamarou Fassassi a promis qu'elles les auront d'ici le mois de juillet. En ouverture de la tournée, Kamarou Fassassi a visité les travaux d'installation de la centrale de Sif à Houïnmé et l'extension de l'électricité de Dowa. « Ce que je lis à travers les points des travaux faits par mes collaborateurs correspond aux réalités constatées sur place. Mes collaborateurs font ce qu'ils doivent faire. J'en suis ravi ainsi que les populations », a reconnu le ministre.

Jean-Marie Sedolo

**Alcrer et la Ldcb à propos de la pénurie des hydrocarbures  
Massyatu Latoundji et la Sonacop au banc des accusés**

**Deux associations ont dénoncé, le mardi 20 avril 2005, à la Ccib, les contre-vérités du ministre chargé du commerce et des techniciens sur la pénurie d'hydrocarbures que traverse le Bénin.**

« La Sonacop a vendu et vend aux consommateurs béninois des produits pétroliers impropres à la consommation comme elle l'avait fait en 1997. Les techniciens de la Sonacop ont diffusé des informations mensongères sur la qualité des produits qu'ils vendent aux consommateurs béninois. Le ministre en charge du commerce au Bénin a déçu le peuple béninois tout entier par sa déclaration du 18 avril 2005 sur la qualité des produits de la Sonacop et ne mérite plus de se prononcer sur les questions liées au commerce des hydrocarbures

au Bénin et pour le compte du Bénin ». Ainsi s'exprimait le président de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin, Romain Houéhou au cours de la conférence de presse qu'il a animée conjointement avec M. Modeste Kouton, l'un des responsables de l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (Alcrer). Il a demandé à l'Etat de commanditer dans les meilleurs délais, « un audit financier à la Sonacop qui est géré comme une épicerie et rendre publics les résultats de cette étude ». Le second

conférencier Modeste Kouton a, pour sa part, demandé la suppression de la pratique de la subvention sur le pétrole qui ne profite pas réellement aux consommateurs en ce sens que le non respect de ses engagements par l'Etat entraîne des ruptures régulières de ce produit. M. Kouton a regretté que le cri d'alarme que son Ong a lancé depuis le mois de novembre 2004 n'ait pas été entendu par le gouvernement. Le cas échéant, cette situation que connaît le pays ne serait pas advenue.

Boubacar Boni Biao

**Situation difficile sur le marché pétrolier  
"La Sonacop doit également à la douane"**

**A l'occasion de la visite faite par le ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi sur le site de stockage des produits pétroliers, Samuel Ohin, inspecteur des douanes détaché au dépôt a fait une déclaration à propos de la solvabilité de la Sonacop vis-à-vis de la douane. Au terme de cette déclaration dont nous publions un extrait, la Sonacop doit à la douane. Lire plutôt.**

« ... En matière de problèmes, il faut avouer que nous avons reçu des instructions fermes de notre directeur général, à savoir que nous ne devons pas être défaillants. C'est dire que nous allons au rythme de la Sonacop. Cela veut dire que toutes les fois qu'ils ont un travail qui requiert la présence de la douane, nous sommes là. La preuve, depuis que les perturbations sont survenues, nous avons un horaire de travail très particulier. C'est dire qu'en

matière de problèmes, c'est la non ponctualité des paiements à la Sonacop. Malgré cette défaillance au niveau de la Sonacop, nous ne suspendons pas les opérations pour les contraintes de paiement. C'est encore une mesure exceptionnelle pour ne pas aggraver la situation actuelle. Par exemple, tout le mois de mars est de 262 millions de droits de douane non payés par la Sonacop. Aujourd'hui, la Sonacop est à la une de l'actualité. Nous même,

nous ne sommes pas à l'aise mais nous n'en sommes pour rien. Au contraire si on devait réagir conformément à notre déontologie, nous aurions aggravé les difficultés de la Sonacop. Nous avons des obligations budgétaires et le ministre des finances ne nous pardonnera pas si nous allons au-delà de ce qui est tolérable, selon les règles des finances... »

Transcrit par Armel Kouassi Johnson  
(Collaboration)